

Décision n°2019-5-SG
portant délégation de signature des actes relatifs à la représentation en justice et dans les actes civils
de l'Institut national de l'information géographique et forestière

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et notamment son article 11,

Vu le décret du 5 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Daniel Bursaux, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

décide :

Article 1er : M. Emmanuel Rousselot, secrétaire général, est habilité à représenter l'institut en justice. Délégation lui est donnée pour signer tous les documents relatifs à la représentation de l'institut en justice et tous actes civils.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Rousselot, M. Patrick Leboeuf, secrétaire général adjoint et Mme Marie Pisan, chef de la mission juridique sont habilités à représenter l'institut en justice.

Délégation est donnée à l'effet de signer tous les documents relatifs à la représentation de l'institut en justice et tous actes civils à M. Patrick Leboeuf, secrétaire général adjoint et Mme Marie Pisan, chef de la mission juridique et, en cas d'empêchement de ces derniers, à MM. Thomas Thomopoulos et Thierry Lecerf, de la mission juridique.

Article 2 : Délégation est donnée à l'effet de signer les actes de dépôt de plainte pour les vols, les dégradations ou tous autres dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers de l'IGN à :

- Mme Marie Pisan, chef de la mission juridique,
- M. Emmanuel Lacroix, chef du service de l'immobilier et de la logistique,
- M. Jérôme Tantot, chef adjoint du service de l'immobilier et de la logistique

Pour les sites dont ils ont la responsabilité à :

- M. Nicolas Paparoditis, directeur par interim de l'ENSG-Géomatique, directeur adjoint des sciences et technologies de l'information
- M. Alain Dupéret, directeur-adjoint de l'ENSG-Géomatique
- M. Pierre Kermaidic, chef du service des moyens généraux de l'ENSG
- M. Benoit Gourgand, directeur territorial centre-est,
- Mme Michèle Ughetto, directrice territoriale adjointe centre-est,
- M. Gérard Blin, directeur territorial nord-est,
- M. Jacob Genelle, directeur territorial adjoint nord-est,
- Mme Anne Samica, directrice territoriale grand-ouest,
- Mme Christine Bataille, directrice territoriale adjointe grand-ouest,
- M. Pierre Laulier, directeur territorial sud-est,
- M. Lionel Gaudiot, directeur territorial adjoint sud-est,
- M. Guy Flament, directeur territorial sud-ouest,
- M. Laurent Delavault, directeur territorial adjoint sud-ouest,
- Mme Nadège Brouard, chef du département logistique de Villefranche-sur-Cher, service de l'immobilier et de la logistique
- Mme Stéphanie Wurpillot, chef du service de l'information statistique forestière et environnementale à Nogent-sur-Vernisson,
- M. Roland Gachet, chef du service de l'imagerie spatiale, à Ramonville-Saint-Agne,
- Mme Martine Dupuis, chef adjoint du service de l'imagerie spatiale, à Ramonville-Saint-Agne,
- M. Sylvain Airault, chef du service de l'imagerie et de l'aéronautique, à Beauvais-Tillé,
- M. Laurent Cunin, chef adjoint du service de l'imagerie et de l'aéronautique, à Beauvais-Tillé.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Nicolas Paparoditis, directeur par interim de l'ENSG–Géomatique, directeur adjoint des sciences et technologies de l'information pour répondre au nom de l'institut à la déclaration d'invention d'un salarié.

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Lydie Commagnac, chef du département des prestations logistiques, pour désigner les personnes habilitées à recevoir les courriers envoyés avec accusé de réception.

Article 5 : La décision abroge la décision n° 2018- 743 du 7 décembre 2018.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'IGN.

Fait à Saint-Mandé, le 2 janvier 2019

Publiée le **04 JAN. 2019**



Daniel Bursaux